# Fonds communautaire

**Cette fiche vous fournit toutes les informations sur le fonds communautaire ainsi que sur la manière dont Elia souhaite par ce biais améliorer l'environnement des riverains et des communes concernées. Vous avez encore des questions ? Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter un collaborateur d'Elia via l'adresse riverains@elia.be ou par téléphone au 0800 18 002.**

## Actions pour la communauté

Certains projets, comme la construction d'une nouvelle liaison aérienne ou l'extension d'un poste à haute tension, ont un impact sur leur environnement. Via le fonds communautaire, Elia souhaite améliorer l'environnement de la population locale. **Le fonds finance des initiatives proposées par la communauté locale et au bénéfice de celle-ci.** Il vient compléter les autres mesures.

### Qu'est-ce que le fonds communautaire ?

Malgré les mesures et indemnités prévues, une nouvelle liaison aérienne ou un nouveau poste à haute tension a un impact durable sur son environnement. En contribuant financièrement au fonds communautaire, **à disposition de la communauté locale**, Elia contribue à améliorer l'environnement des riverains dans les communes concernées par les projets.

Pour certains projets d'infrastructure *(voir ci-dessous)*, **un budget est déterminé**. Dès l'obtention de l'ensemble des autorisations, Elia contribue au fonds à hauteur du budget prévu. Le fonds est géré par l'organisation Be Planet, une fondation d'utilité publique. Les projets portés par les citoyens , les associations et la commune font l'objet d'un soutien. L'accent est mis sur les projets qui favorisent **la transition écologique et énergétique** et contribuent à **améliorer l'environnement**.

### Qui peut introduire un projet auprès du fonds communautaire ?

Tant les citoyens réunis en **ASBL ou coopérative** que **les associations et les communes** peuvent introduire une proposition de projet.
La règle habituelle de répartition des montants du fonds communautaire est la suivante :

- 2/3 des ressources financières pour les projets menés par des **citoyens** ou **associations**. Cliquez-ici pour plus d'infos.
- 1/3 des ressources financières pour les projets menés par la **commune**. Cliquez-ici pour plus d'infos.

**Pour quels types de travaux un fonds communautaire est-il prévu ?**

Elia prévoit des moyens financiers pour le fonds communautaire dans le cadre des travaux suivants :

1. la construction d'une **nouvelle liaison aérienne** ;
2. la construction d'un **nouveau poste à haute tension** hors zone industrielle ;
3. l'adaptation d'une **liaison aérienne existante** :
   - remplacement d'une liaison aérienne existante par une dont la hauteur est supérieure à la ligne ;
   - déplacement de pylônes d'une liaison aérienne existante ;
   - ajout de bras de pylônes à une liaison aérienne existante ;
   - extension d'un poste à haute tension existant (au moins 50 % de la surface), hors zone industrielle ;
   - rehaussement de bâtiments dans un poste à haute tension (au moins 50 % de la hauteur), hors zone industrielle.

## Propositions de projets de citoyens et d'associations

Pour certains projets d'infrastructure, **un budget est déterminé.** Dès l'obtention de l'ensemble des autorisations pour le projet d'infrastructure, Elia contribue au fonds à hauteur du budget prévu.

**Be Planet lance ensuite un appel** à projets de citoyens « associés » et d'associations. Les projets doivent avoir un **impact le plus positif possible** sur l'environnement d'un maximum de riverains.

Un **jury indépendant**, composé d'experts indépendants désignés par Be Planet, sélectionne les propositions des citoyens et associations et octroie les moyens financiers aux projets sélectionnés. Elia et la commune concernée sont invitées comme observateurs.

BE PLANET !

Via **ce lien**, vous trouverez un aperçu de projets soutenus par Elia, en collaboration avec Be Planet.

### Comment ma commune est-elle impliquée dans le fond communautaire ?

Si le projet d'infrastructure qui concerne votre commune entre en ligne de compte pour l'application du fonds communautaire, **Elia prend contact avec votre commune**. Les appels à projets sont largement communiqués par Be Planet et peuvent être relayés par les communes.

### Quel est le montant alloué par projet ?

Les précisions **sont apportées dans l'appel à projets**.

### Sur la base de quels critères les projets introduits par des citoyens et associations sont-ils sélectionnés ?

**1** Critères de développement durable

- **Effets généraux sur l'environnement** : diminution de la pollution environnementale, utilisation de ressources naturelles renouvelables, protection et amélioration des paysages, de la biodiversité, de la qualité de l'eau, etc.
- **Impact sur le réchauffement de la planète** : contribution du projet à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.
- **Conséquences socio-économiques** : diminution des inégalités sociales, valeur ajoutée pour les groupes défavorisés, formation de personnes ayant difficilement accès au marché de l'emploi (création d'emplois), augmentation du bien-être, renforcement de la cohésion sociale.

**2** Partenariat et participation de citoyens et d'associations

- Un maximum de partenaires locaux doivent être impliqués dans les projets et **l'implication** de citoyens ou d'associations doit être démontrée.
- La préférence va à des projets qui **dépassent les frontières de la commune**.

**3** Efficacité : maximisation du rapport coût/impact

Le projet vise **un impact maximal avec le minimum de moyens** (en termes de budget, de personnes, de matériel et de ressources naturelles).

**4** Faisabilité et durabilité du projet

Diversité des sources de financement/de revenus (en cours ou planifiées), capacité à acquérir des moyens publics/privés supplémentaires et/ou à générer des revenus et/ou à réaliser le projet avec des moyens financiers limités, faisabilité du projet, plan financier **réaliste** et **solide** pour le projet.

**5** Originalité du projet

Projet original et **innovant** (par rapport à la thématique, au public concerné, à la prestation de services, au type de partenariat, etc.), projet exemplaire, **inspirant** et **réplicable.**

### Que peut contenir mon projet ?

Vous trouverez l'inspiration nécessaire sur le site web de Be Planet.

## Propositions de projets communaux

Les projets communaux sont présentés à Be Planet par la commune. **La présentation des projets sert de base à une discussion ouverte entre la commune et Be Planet.** Le cas échéant, cela peut aider la commune à affiner son projet.

Le projet doit être en ligne avec l'objectif du fonds ainsi qu'avec ses critères. Si cela n'est pas le cas, la commune sera invitée à faire évoluer son projet ou à proposer un autre projet. Le projet communal sera validé par Be Planet.

**Sur la base de quels critères les projets communaux sont-ils évalués ?**

Les mêmes critères que pour les citoyens s'appliquent aux communes.

### Qui est Elia ?

Elia gère le réseau belge de haute tension et est responsable du transport d'électricité dans tout le pays. La sécurité passe avant tout. La société est toujours au centre du développement du réseau électrique de demain.

**8.781** KM DE LIAISONS ÉLECTRIQUES

DE **30.000** À **400.0000** VOLT

**808** STATIONS À HAUTE TENSION

### Plus d'info ?

elia.be

riverains@elia.be

0800 18 002

Elia projects

Éditeur responsable:
**Julien Madani - Elia Transmission Belgium**
Boulevard de l'Empereur, 20- 1000 Bruxelles - Belgique